

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

X I I I ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

**Commission
des lois constitutionnelles,
de la législation
et de l'administration
générale de la République**

Mardi

4 octobre 2011

Séance de 14 heures 30

Compte rendu n° 1

SESSION ORDINAIRE DE 2011-2012

- Examen, en application de l'article 88 du Règlement, des amendements à la proposition de loi visant à instaurer un service citoyen pour les mineurs délinquants (n° 3707) (M. Éric Ciotti, rapporteur)..... 2

**Présidence
de M. Jean-Luc
Warsmann,
*Président***



La séance est ouverte à 14 heures 30.

Présidence de M. Jean-Luc Warsmann, président.

La Commission examine, en application de l'article 88 du Règlement, les amendements à la proposition de loi visant à instaurer un service citoyen pour les mineurs délinquants (n° 3707) (M. Éric Ciotti, rapporteur)

Article 1^{er} (art. 7-2 de l'ordonnance n° 45-174 du 2 février 1945) : *Exécution d'un service citoyen dans le cadre d'une composition pénale :*

*La Commission **repousse** les amendements n° 6 de M. Dominique Raimbourg et n° 1 de Mme Françoise Hostalier.*

Article 2 (art. 24-6 de l'ordonnance n° 45-174 du 2 février 1945) : *Exécution d'un service citoyen dans le cadre d'un ajournement de peine :*

*La Commission **repousse** les amendements n° 7 de M. Dominique Raimbourg et n° 2 de Mme Françoise Hostalier.*

Article 3 (art. 20-10 de l'ordonnance n° 45-174 du 2 février 1945) : *Exécution d'un service citoyen dans le cadre d'un sursis avec mise à l'épreuve :*

*La Commission **repousse** les amendements n° 8 de M. Dominique Raimbourg et n° 3 de Mme Françoise Hostalier.*

Article 4 (art. L. 130-5 [nouveau] du code du service national) : *Modalités d'exécution du service citoyen lorsqu'il est effectué sur décision judiciaire :*

*La Commission **repousse** les amendements n° 9 de M. Dominique Raimbourg et n° 4 de Mme Françoise Hostalier.*

Titre de la proposition de loi :

*La Commission **repousse** l'amendement n° 5 de Mme Françoise Hostalier.*

La séance est levée à 14 heures 45.



Membres présents ou excusés

Présents. - M. Jacques Alain Bénisti, M. Éric Ciotti, M. Guy Geoffroy, M. Philippe Houillon, Mme Marietta Karamanli, M. Charles de La Verpillière, M. Didier Quentin, M. Jean-Luc Warsmann, M. Michel Zumkeller

Excusé. - M. Abdoulatifou Aly